



Espace Action Jeunesse 11 / 17 ans

Ouverture les mercredis (hors vacances scolaires) uniquement

Dossier numéro :

L'EAJ est un espace réservé aux jeunes, il est obligatoire de remettre un dossier d'inscription à jour.

Celui-ci sera valable jusqu'au 06 juillet 2022.

Tarifs d'adhésion à l'EAJ :

Le tarif est de 25.00 € par jeune Groslaysien et 35.00 € par jeunes « hors commune », cette adhésion comprend une inscription d'office au FABLAB de la ville.

La facturation sera établie par le guichet unique.

Nous soussignons

Père : Nom Prénom

Tél Portable : E-mail :

Je ne souhaite pas recevoir les informations par mail :

Mère : Nom Prénom

Tél Portable : E-mail :

Je ne souhaite pas recevoir les informations par mail :

Adresse :

Responsables légaux de : Nom Prénom

Date de naissance :/...../..... Age :

Si l'adolescent possède un téléphone et / ou E-mail :

Nous ne souhaitons pas qu'il/elle reçoive des informations par mail :

La liste des pièces à joindre au dossier

- fiches d'inscription et sanitaire avec photocopie des vaccins à jour
- Justificatif de domicile
- 2 photos

Attention : pendant les accueils sur la structure, hors vacances scolaires, les jeunes sont libres d'aller et venir. L'EAJ se dégage de toute responsabilité en dehors de la structure.

Date :

Signatures des responsables légaux :

ESPACE ACTION JEUNESSE

11 – 17 ans

FICHE SANITAIRE 2021-2022

Dossier numéro :

Nom du jeune :

Date de naissance :

Coordonnées des responsables légaux :

Nom des parents :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Père :Mère :

Autres numéros à contacter en cas d'urgence (travail par exemple) :

Père :Mère :

Nom, prénom et numéro de téléphone du médecin traitant (facultatif) :

1 – VACCINATIONS : joindre la photocopie du carnet de santé « les pages concernant les vaccins ou aux certificats de vaccinations du jeune »

SI LE JEUNE N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE ou LA JEUNE :

A-t-il/elle déjà eu les maladies suivantes ?

Angine Coqueluche Otite Rubéole

Varicelle

Asthme Oreillons Rougeole Scarlatine

A-t-il/elle des allergies ?

OUI

NON

Si OUI précisez lesquelles et merci de nous fournir une ordonnance du médecin avec la conduite à tenir :

.....

A-t-il/elle un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)¹ ?

OUI NON

Précisez lequel : P.A.I. SANTE P.A.I. ALIMENTAIRE

REGIME ALIMENTAIRE : Normal Sans Viande Sans Porc Sans Poisson

A-t-il/elle eu des antécédents médicaux ou chirurgicaux, susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil (maladie, accident, crises, convulsions, opération, rééducation, ...)
Précisez lesquels et les précautions à prendre.

OUI NON

.....
.....
.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

A-t-il/elle des lunettes, des lentilles de contact, des prothèses auditives ou dentaires ?

OUI NON

Si oui précisez svp :

.....
.....

4- AUTORISATIONS

- Autorisons notre adolescent(e) à participer aux activités physiques et sportives
- Autorisons notre adolescent(e) à utiliser les transports en car ou mini bus
- Autorisons l'équipe d'animation à prendre des photos et ou film de notre adolescent(e) au cours des activités proposées et à les utiliser sur tout support de communication communale
- Facebook Communaux site internet de la Ville Journal communal application « Groslay »
- Autorisons notre adolescent(e) à rentrer seul(e) après les activités de L'EAJ : oui non
- Autorisons l'équipe du service jeunesse à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale..) rendues nécessaires par l'état de santé de notre adolescent.

Date :

Signature des responsables légaux :

¹ Projet d'Accueil Individualisé : Un exemplaire de ce document nous est nécessaire pour accueillir votre adolescent en toute sécurité. Si vous n'en avez pas merci de le signaler afin d'en établir un.

Un Espace Action Jeunesse pour quoi faire ?

Pour proposer et mettre en place des loisirs éducatifs avec et pour les jeunes Groslaysien(ne)s.

L'espace Accueil jeunesse est ouvert quand ?

Les mercredis de 14h à 19h 60 rue du général Leclerc

Pendant les vacances scolaires, l'EAJ sera ouvert de 10h à 18h (adresse différente : 11 rue Albert Molinier – Salle C) **UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION (tarifs différents)** et proposera des animations et/ou stage, ateliers...

Peut-on arriver quand on veut ?

Oui, en arrivant, chacun doit s'inscrire sur une feuille de présence mis à sa disposition en indiquant son nom, son heure d'arrivée et de départ dans la limite des 16 places disponibles (hors ateliers nécessitant une inscription qui garantit la place).

Et s'il y a plus de 16 personnes ?

Par mesure de sécurité, l'EAJ a une capacité d'accueil maximale de 16 personnes : ce nombre atteint, l'équipe d'animation te demandera d'attendre qu'une place se libère et demandera aux jeunes présents depuis 1h30 de laisser la place aux nouveaux arrivants.

Qui va t'accueillir ?

Les animateurs (rices) sont à la disposition de tous et veillent à la gestion globale de l'EAJ. Ils sont garants du bon fonctionnement afin d'en préserver le bon déroulement, ils assurent la sécurité du lieu et le respect des règles.

Le rôle de l'équipe ?

Ils t'accueillent toujours et selon tes besoins ils peuvent :

- Orienter : si tu as des questions sur ta santé, ta scolarité et sur tout ce qui te préoccupe ou t'intéresse.
- Informer : sur les actions et dispositifs jeunesse
- Accompagner : sur tes projets individuels ou collectifs (créer une junior association, trouver un stage de 3 ième, préparer un CV...)
- Aider : pour tes devoirs, au niveau de la méthodologie, compréhension des consignes.
- Jouer : à des jeux de sociétés, aider à la mise en place d'activités.
- Construire avec toi et les autres, des projets collectifs sur les loisirs, sur la place des jeunes dans les événements de la ville et être dans une démarche de projet.

Mode d'emploi de l'utilisation du matériel

Chaque espace est défini mais peut être modulable en fonction des besoins. Si tu utilises ou changes de place du mobilier ou après avoir utilisé du matériel comme des jeux, des livres, ils doivent être remis en place.

Cette règle permettra de garder les espaces prêts à accueillir. Pour des raisons de place, les jeux d'extérieurs, comme les jeux de ballons, ne sont pas admis.

Utilisation du téléphone portable

Tu peux l'utiliser sauf lors de temps d'activités ou on te demandera de le mettre en silencieux et assure-toi avant de prendre des photos et/ou des vidéos et/ou enregistrements d'autres personnes qu'elles soient d'accord.

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la commune de Groslay dans le but de prendre en charge de manière adaptée les enfants sur le site concerné. Elles sont collectées par le Guichet unique et sont destinées à ce service et à la Direction des centres de loisirs. Elles sont conservées pendant un an. La base juridique du traitement est une obligation légale.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ».

